





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-166**

**Séance publique du**

**2 mai 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc187671-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DEPLACEMENT DES MARCHES FORAINS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE  
REQUALIFICATION DES PLACES VERDUN, PRECHEURS ET MADELEINE**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MAI 2016

**Nomenclature : 2.2**

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation  
des sols

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : DEPLACEMENT DES MARCHES FORAINS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES PLACES VERDUN, PRECHEURS ET MADELEINE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, les travaux de requalification du secteur des Palais Verdun et Monclar vont débuter le lundi 29 août 2016. A cet effet, il convient de déplacer les marchés forains installés sur ce secteur afin de permettre l'installation et le bon déroulement de ces travaux (places Verdun, Prêcheurs, Madeleine).

Dès lors, conformément à l'article L.2224-18 du CGCT qui prévoit que « *Les délibérations du Conseil Municipal relatives à la création, **au transfert** ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.* », la Ville a organisé les réunions de concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles des Commerçants Non Sédentaires des marchés concernés.

Pour mémoire, je vous rappelle que les jours et horaires de marchés sont :

- les Mardis, Jeudis et Samedis de 6h00 à 14h00 pour les marchés Textile, Brocante, Artisanat et Alimentaires.
- les Lundis, Mercredis, Vendredis et Dimanches de 6h00 à 14h00 pour le marché aux Fleurs.

Il ressort des réunions de concertation, les dispositions suivantes :

**I / Deux types d'installation des marchés :**

- **Installation des marchés hors période des Festivités de Noël**

(soit du 1<sup>er</sup> janvier à mi-novembre = **45 semaines = 135 jours de marchés**).

- Installation des marchés pendant la période de Noël

(soit de mi-novembre au 31 décembre = **7 semaines = 21 jours de marchés**).

## II / Lieux retenus pour les déplacements des marchés :

### 1 / Concernant le marché Textile (91 forains) :

<b>Hors période de Noël</b>		<b>Pendant la période de Noël</b>	
Lieux	Cours Mirabeau (sur trottoir côté banques)	Lieux	Place Jeanne d'Arc, place Cézanne, square Matteï

### 2 / Concernant le marché Brocante (29 forains) :

<b>Hors période de Noël</b>		<b>Pendant la période de Noël</b>	
Lieux	> Place Combattants d'Afrique du Nord > avenue Victor Hugo (sur trottoir côté cinéma jusqu'à la rue Cardinale)	Lieux	> Apple Store (côté Victor Hugo) > avenue Victor Hugo (sur trottoir côté cinéma jusqu'à la rue Cardinale)

### 3 / Concernant le marché Artisanat (43 forains) :

<b>Hors période de Noël</b>		<b>Pendant la période de Noël</b>	
Lieux	> place Cézanne	Lieux	> Allées Provençales (Fnac, avenue J.Villevielle, avenue G.-Verdi)

### 4 / Concernant les marchés Alimentaires (86 forains) :

<b>Hors période de Noël</b>		<b>Pendant la période de Noël</b>	
Lieux	> Esplanades bas du Cours Mirabeau > place Général de Gaulle (Ronde côté taxis) > avenue N.Bonaparte (sur trottoir côté fleuriste) > place Jeanne d'Arc > place Férreol > bas du Cours Sextius	Lieux	> place Férreol > Cours Sextius

### 5 / Concernant le marché aux Fleurs de la place des Prêcheurs (9 forains) :

<b>Lieux</b>	<b>Observations</b>
> Place de l'Hôtel de Ville (en sus des Mardis, Jeudis et Samedis)	Avec maintien des terrasses des bars de la place
> Place de l'Université	<b>Uniquement les premiers Dimanches de chaque mois</b> où la place de l'Hôtel de Ville est occupée par « l'Association des Libraires Ambulants ».

Ces déplacements devront faire l'objet d'aménagements spéciaux réservés aux forains (eau, électricité, signalisation, mobilier de protection) ainsi qu'un certain nombre de modifications des règles de stationnement et de circulation sur les voies et places concernées.

Enfin, il conviendra, à l'instar du Protocole d'Accord qui avait été signé le 26/06/2012, entre les organisations professionnelles du marché textile et la Ville, concernant le déplacement du marché textile à l'occasion des festivités de Noël, de signer un autre Protocole d'Accord, reprenant l'ensemble des dispositions précitées, avec l'ensemble des organisations professionnelles des Commerçants Non Sédentaires des marchés concernés.

Par conséquent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le déplacement des marchés forains sur les lieux et aux conditions précités, durant la période des travaux de requalification des places VERDUN, PRECHEURS ET MADELEINE,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer un Protocole d'Accord avec l'ensemble des organisations professionnelles des Commerçants Non Sédentaires des marchés concernés précisant les modalités d'installation des marchés, de tenue des étals et de présentation des marchandises.

DL.2016-166 - DEPLACEMENT DES MARCHES FORAINS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES PLACES VERDUN, PRECHEURS ET MADELEINE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 8
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER

